



Ville de Gaspé

MÉMOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ SUR LES ENJEUX CULTURELS MUNICIPAUX

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

JUILLET 2016

TABLE DES MATIERES

Gespeg, le bout du monde entre nature et culture.....	3
À PROPOS DES PRINCIPES.....	4
Le caractère essentiel de la culture	4
L'engagement renouvelé de l'État.....	4
L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture	4
LES THÈMES PRÉSENTÉS : PRIORITÉS D'INTERVENTION	5
Le rapport du citoyen à la culture.....	5
Le loisir culturel.....	6
Les bibliothèques municipales	6
Le patrimoine	7
La place des créateurs.....	8
La diffusion des arts et de la culture	8
La culture dans une perspective de développement durable.....	9
La gouvernance.....	9
Le financement.....	10
Rôles des municipalités.....	11
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	13

GESPEG, LE BOUT DU MONDE ENTRE NATURE ET CULTURE

Intrinsèque à la vie quotidienne des Gaspésiens, la culture peut sembler intangible à plusieurs égards à Gaspé. Depuis ses tout débuts Gaspé est une ville multiculturelle. Micmacs, Basques, Français, Irlandais et Anglo-normands s’y côtoient depuis des générations.

La culture s’inscrit également dans les magnifiques paysages que Gaspé expose sur ses 135 kilomètres de littoral. Ils sont ponctués par la présence de lieux patrimoniaux, témoins du mode de vie maritime de nos prédécesseurs, particulièrement de la pêche à la morue; la principale activité économique de la population pendant plus de 2 siècles. Les 15 000 citoyens des 12 localités qui la composent se distinguent entre autres par leur accent et leur nom de famille, ceux-ci étant des parties intégrales de leur identité et marquant ainsi leur origine.

Les arts de la scène occupent une grande place dans l’offre culturelle de la municipalité. Comme ailleurs en Gaspésie, l’art de chanter ou de jouer d’un instrument s’est transmis de génération en génération. Ce patrimoine constitue aujourd’hui une véritable forme d’expression artistique pour les Gaspésiens et les nombreux artistes présents sur notre territoire se réclament de cet héritage.

Les dernières années ont été marquées par des investissements colossaux dans le secteur culturel pour la Ville de Gaspé. Notamment pour la construction de la nouvelle salle de spectacles Gaspé, réalisée en partenariat avec le milieu scolaire et le diffuseur C.D. Spectacles, ainsi que celui du Site historique, Gaspé Berceau du Canada, un site historique au cœur du centre-ville qui rappelle et marque l’histoire et la richesse culturelle de Gaspé. La réalisation de la Charte des paysages en 2015, un projet alliant à la fois aménagement du territoire, urbanisme et culture marque également l’importance de la culture pour la municipalité. Depuis 2014, la Ville de Gaspé est également un partenaire majeur dans l’entente de développement culturel de la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé avec le ministère de la Culture et des Communications.

Gaspé priorise aussi la mise en valeur du patrimoine bâti de son territoire en soutenant leur gestionnaire et en investissant régulièrement dans leur entretien et leur restauration. Les organismes culturels bénéficient également d’un support administratif, technique et financier de la municipalité.

Si la Ville de Gaspé s’affaire à faire rayonner la culture dans son milieu, elle rencontre également de nombreux défis. Notamment, l’accessibilité à la culture pour l’ensemble de ces citoyens et la diversité de l’offre. De même, si l’offre foisonne au niveau des arts de la scène, les arts visuels peinent encore à trouver leur place.

Récemment, l’abolition par le gouvernement du Québec d’instances de développement régional dont les CRÉ et les CLD a fragilisé le milieu culturel de Gaspé et de la Gaspésie. Les intervenants culturels qui en bénéficiaient se tournent maintenant vers les municipalités qui doivent elles aussi conjuguer avec un nouveau cadre financier. Un cadre qui ne leur permet pas de combler le vide laissé par ces instances.

Nous saluons l’initiative de consultation publique dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle du Québec et nous espérons que ce document trouvera sa voix parmi

l'ensemble des mémoires qui vous seront présentés. Pour réussir à « placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois », le gouvernement du Québec et l'ensemble de ses ministères devront travailler de pair avec les municipalités, qui rappellent le demeure le palier gouvernemental le plus près du citoyen et de ses besoins.

À PROPOS DES PRINCIPES

LE CARACTÈRE ESSENTIEL DE LA CULTURE

Si pour certains, il s'agit d'une évidence, pour d'autres, la culture reste un concept abstrait comparativement à d'autres composantes de notre société. Par exemple, lors de la dernière campagne électorale québécoise de 2014, les sondages d'opinion concernant les dossiers prioritaires pour les Québécois plaçaient la culture loin derrière la santé et l'économie. Nous ne pouvons blâmer les citoyens puisqu'au sein de ses propres institutions, l'État ne promeut pas ce caractère essentiel. Pourtant la culture est présente partout dans la vie des citoyens.

L'ENGAGEMENT RENOUVELÉ DE L'ÉTAT

Il s'agit d'une condition essentielle à la base de cet exercice de renouvellement de la politique culturelle du Québec. Les dernières années marquées par des coupures ou des restrictions budgétaires ont laissé plusieurs interrogations aux acteurs socio-économiques face au gouvernement du Québec. Il importe qu'il s'engage de façon concrète à faire de la culture une priorité sur l'ensemble de son territoire. La réalisation d'un plan d'action suite à l'adoption de la nouvelle Politique culturelle démontrerait l'engagement réel de l'État envers la culture. Les municipalités peuvent être des partenaires de première ligne dans la réalisation de cet engagement. Elles peuvent nourrir la réflexion gouvernementale et le supporter dans le choix de ses orientations et priorités d'action.

L'ACCÈS, LA PARTICIPATION ET LA CONTRIBUTION DE TOUS À LA CULTURE

Voici un défi de taille, car même à l'échelle municipale, il est difficile de donner accès à la culture à l'ensemble de ses citoyens. Pour y arriver, il faut mettre de l'avant de nouvelles méthodes qui permettent à la culture de se rendre aux citoyens. Les nombreuses activités de médiations culturelles réalisées au cours dernières années, et ce, à l'extérieur des équipements culturels traditionnels, nous démontre le succès de cette façon de faire. En plus de l'intérêt manifeste des citoyens, nous avons pu constater à quel point la culture a un impact positif sur la cohésion sociale et l'ouverture d'esprit des participants. La notion d'occupation du territoire et d'accessibilité à proximité des lieux de diffusion de la culture doit également faire partie des préoccupations du gouvernement du Québec. À cet égard, la Ville de Gaspé tient à maintenir son réseau d'infrastructures culturelles sur l'ensemble de son territoire.

LES THÈMES PRÉSENTÉS : PRIORITÉS D'INTERVENTION

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

Le citoyen est au cœur des préoccupations de la municipalité. Que ce soit en matière d'environnement, d'urbanisme ou de culture, chaque action, investissement, projet qu'elle mène vise l'amélioration de leur qualité de vie. « Imaginer l'avenir en poussant plus loin l'ambition de placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois: voilà le défi stimulant auquel vous êtes conviés par cette démarche de consultation publique. »¹ Pourtant en consultant la documentation du ministère, il est difficile de cerner les éléments de réflexion liés à cette volonté. S'il s'agit de la prémisses au cœur de cet exercice, nous invitons le ministère de la Culture et des Communications à le démontrer de façon plus exhaustive dans sa nouvelle politique.

À l'heure des médias sociaux et de l'information instantanée, une dichotomie subsiste entre le citoyen et l'intervenant culturel quant à l'importance de la culture dans notre société. La réflexion se limite trop souvent au coût d'un projet culturel et à ses retombées économiques plutôt qu'à son apport global pour la société. C'est aux instances gouvernementales de communiquer cet apport aux citoyens, et ce, entre autres en les informant par le biais des outils d'information et de communication qu'ils utilisent. Pensons notamment aux œuvres d'art issues de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*. Plusieurs ont causé de grands émois, mais comment espérer que la population accueille ces œuvres si nous ne faisons pas l'effort d'expliquer le contexte de leur intégration au paysage urbain? Certes, communiquer avec nos citoyens ne permettra pas le consensus sur la valeur artistique d'une œuvre, mais cela pourra minimalement démontrer que l'État a fait le choix de valoriser ces artistes à travers ses projets d'infrastructures et de rendre leurs œuvres accessibles au plus grand nombre. À cet effet, la Ville de Gaspé en collaboration avec la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé a réalisé le Circuit des œuvres d'art public de la Côte-de-Gaspé, lequel a pour objectif de mettre en valeur ce patrimoine artistique, de faire connaître ses créateurs ainsi que le contexte de leur réalisation. Une version papier et une application mobile permettent de suivre ce circuit à l'aide de coordonnées GPS.

Nous soulignons également le manque de valorisation de la culture dans notre société. Pourquoi serait-elle moins importante que la santé et l'économie? Ces deux priorités gouvernementales jouissent de beaucoup d'attention et d'investissement dans les dernières années. L'un des exemples les plus probants est certainement la place dédiée à la promotion des saines habitudes de vie. Campagne de promotion, financement public et privé de projets, mise en place de structures de concertation, sensibilisation de milieu scolaire, de l'entreprise privée, etc. « Un esprit sain dans un corps sain » dit le proverbe. Nous nous occupons du corps, bien... Et pour l'esprit? S'il est un outil qui permet de développer un esprit critique, de favoriser la connaissance, l'ouverture d'esprit et la réflexion, c'est bien la culture et cela devrait être aussi valorisé que la santé physique par un État qui vise le bien-être de sa population. Le gouvernement du Québec doit accroître la valorisation de la culture par le biais de ses créateurs et de leurs œuvres en permettant aux citoyens d'y avoir accès dans toutes les sphères de leur vie et à tous les âges.

¹ RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC, Cahier de consultation

RECOMMANDATION 1

PLACER LE CITOYEN AU CŒUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC.

RECOMMANDATION 2

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA CULTURE.

LE LOISIR CULTUREL

D'entrée de jeu, soulignons que la place accordée au loisir culturel dans cette réflexion est nettement insuffisante par rapport à l'importance et l'impact réel qu'il peut avoir dans notre société. De plus, la définition du terme gagnerait à être revue afin d'ajouter à la pratique amateur, les activités de consommation culturelle, telles que la lecture ou l'assistance à un spectacle.

Le loisir culturel agit aussi à titre d'outil d'intégration à la société. En offrant des activités culturelles dans les milieux défavorisés, nous rejoignons des clientèles qui ne participent pas aux activités culturelles de masse. Le succès de ces initiatives est significatif à Gaspé et nous sommes fiers que des jeunes aient développé le goût de la lecture, de la musique et des arts de la scène grâce à celles-ci. Soulignons que si les activités de loisir culturel s'exportent facilement hors des équipements culturels traditionnels, il agit souvent à titre d'intermédiaire vers leur fréquentation. Le loisir culturel étant à la base du développement de nouvelles clientèles et de nouveaux artistes, le ministère doit appuyer de façon beaucoup plus sérieuse les initiatives qui y sont liées.

RECOMMANDATION 3

RECONNAÎTRE, VALORISER ET SUPPORTER LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE LOISIRS CULTURELS.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

« Les bibliothèques publiques sont devenues des lieux multifonctionnels qui amènent une redéfinition de leur rôle traditionnel. Étant, bien souvent, les premiers et les principaux lieux culturels fréquentés par la population, notamment par les jeunes, les bibliothèques constituent un important lieu de médiation et d'appropriation culturelle. Considérant qu'au Québec 95 % de la population a accès au réseau des bibliothèques publiques, il s'agit là d'un formidable outil de démocratisation culturelle. »² Avec son réseau de 7 bibliothèques municipales, il est vrai que la Ville de Gaspé est privilégiée sur ce plan. Le service est assuré

² RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC, Cahier de consultation

par des équipes de bénévoles qui tiennent à offrir un service de qualité à la population sur l'ensemble du territoire. La Direction des Loisirs et de la Culture compte dans ses rangs la préposée aux bibliothèques municipales dont le mandat principal est de supporter les équipes de bénévoles. L'opération d'une bibliothèque municipale nécessite plusieurs heures de travail pour une seule heure d'ouverture. Il s'agit donc d'une implication citoyenne particulièrement exigeante, ce qui pose un défi au niveau du renouvellement des équipes de bénévoles. Le virage vers le numérique et l'optimisation du service ne peut donc se développer au même rythme que dans les grands centres puisque les ressources humaines et financières sont limitées. Sans un soutien concret du gouvernement et de ses mandataires, l'évolution du service vers les besoins actuels des citoyens demeure difficile en région.

RECOMMANDATION 4

SUPPORTER LES MUNICIPALITÉS DANS L'ÉVOLUTION DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES.

LE PATRIMOINE

La Ville de Gaspé marque aussi son engagement envers la culture et le patrimoine à travers la Charte des paysages de la Ville de Gaspé, une démarche innovante visant à doter la municipalité d'une Charte des paysages, faisant d'elle la première municipalité locale au Québec à intégrer une telle charte à son plan d'urbanisme. Après plusieurs rencontres publiques, un concours photo où les citoyens et citoyennes étaient invités à soumettre leur plus beau paysage, la Charte des paysages fût dévoilée publiquement le 1er octobre 2015. Outre la Charte des paysages, la Ville de Gaspé investit de façon récurrente dans la conservation de ses immeubles patrimoniaux. Une partie de ceux-ci est admissible à des aides financières gouvernementales pour leur restauration. Ces mesures sont primordiales et doivent être maintenues par le ministère. Nous suggérons également que le ministère ajoute un volet de service-conseil en matière de conservation et de restauration du patrimoine. Cela permettrait d'assurer la qualité des projets réalisés par les municipalités.

Quant à la conservation du patrimoine religieux, le gouvernement doit travailler sur une vision globale de l'avenir de ces bâtiments, particulièrement ceux à faible valeur patrimoniale. Par exemple, la Ville de Gaspé compte plusieurs lieux de culte sur son territoire. Or, de nombreux comités de fabrique se trouvent dans des situations financières précaires. Cependant, la municipalité ne peut assumer seule l'entretien de ces bâtiments ou porter l'odieux de leur fermeture. Le ministère de la Culture et des Communications doit accompagner les fabriques et les organismes du milieu.

RECOMMANDATION 5

ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS DANS LE RÔLE QUI LEUR EST DÉVOLU PAR LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL.

LA PLACE DES CRÉATEURS

Comme la culture en général, les créateurs, travailleurs et entrepreneurs culturels ont de la difficulté à se voir reconnus pour leur réalisation. Les artistes qui font le choix de vivre en région rencontrent de nombreux défis. En Gaspésie, peu d'entre eux peuvent vivre exclusivement de leur art. Le Conseil de la culture de la Gaspésie dont la mission est de promouvoir et de défendre les intérêts du milieu culturel tout en travaillant à favoriser une meilleure visibilité des artistes et produits culturels gaspésiens y travaillent d'arrache-pied. Malgré tout, nous perdons régulièrement des créateurs au profit des grands centres, ceux-ci espérant trouver de meilleures conditions de vie qu'en région. Comme la diffusion des œuvres devrait être facilitée par la présente révolution du numérique, la Ville de Gaspé souhaite que ses créateurs puissent bénéficier de cette opportunité et ainsi exporter leur art en Gaspésie et ailleurs dans le monde.

En plus d'être des ambassadeurs du Québec et de leur région, les créateurs sont essentiels à la pratique amateur et au développement des talents locaux. Il importe de mettre en place des mécanismes qui leur permettent de gagner leur vie tout en habitant en région.

RECOMMANDATION 6

PRIORISER LES CRÉATEURS DANS LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE ET POURSUIVRE LE TRAVAIL DE PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES.

LA DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE

En plus de C.D. Spectacles, seul diffuseur reconnu aussi par le ministère de la Culture et des Communications sur son territoire, la Ville de Gaspé bénéficie d'un extraordinaire réseau de diffuseurs avec des salles de spectacles, des bibliothèques et des lieux d'interprétation permettant aux citoyens d'y avoir rapidement accès, peu importe leur lieu de résidence. La municipalité supporte de manière importante les diffuseurs de sa communauté, mais il est essentiel que le MCC maintienne des investissements et des programmes de soutien au fonctionnement adéquat pour ceux-ci. Au cours des dernières années, le dossier des salles de spectacle a été transféré au CALQ. Nous espérons que ce nouveau gestionnaire saura être à l'écoute des besoins des diffuseurs et s'adapter à leur réalité.

Quant aux institutions muséales soutenues au fonctionnement par le ministère, les budgets stagnent depuis plusieurs années. En 2013, le ministère a réalisé une vaste consultation publique sur l'avenir du réseau muséal. Plusieurs mesures pertinentes ont alors été proposées pour assurer l'avenir du réseau. Toutefois, ces recommandations n'ont pas eu les suites attendues. Il est fondamental pour la survie de ces organismes culturels, de combler le retard accumulé par une mise à niveau de l'enveloppe de soutien et de planifier une hausse annuelle. Le gouvernement du Québec doit être à leur écoute et mettre en place les recommandations du groupe de travail sur l'Avenir du réseau muséal.

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une approche transversale et cohérente permettra à l'ensemble des ministères de l'État de positionner la culture comme élément incontournable du développement de la société québécoise. Les ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du Développement durable et de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques, du Tourisme ainsi que celui de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur devraient travailler de concert avec le ministère de la Culture et des Communications afin de poursuivre cet objectif.

Le ministère souligne l'importance du maillage avec le milieu scolaire, lieu de prédilection de l'introduction à la culture. La Ville de Gaspé est d'avis qu'il faut renforcer les liens unissant le milieu culturel au milieu scolaire, et ce, en mettant à la disposition des écoles les ressources nécessaires à ce maillage. Rappelons que tout comme les municipalités, les établissements scolaires vivent de nombreux bouleversements les amenant à assumer de nouveaux mandats, sans pour autant bénéficier du support nécessaire. Il s'agit d'une contrainte réelle à laquelle l'État doit s'attaquer s'il souhaite réussir à rejoindre cette clientèle.

RECOMMANDATION 7

CONSOLIDER LES LIENS ENTRE LE MILIEU CULTUREL ET LE
MILIEU SCOLAIRE EN OFFRANT LES RESSOURCES
NÉCESSAIRES À CE MAILLAGE.

LA GOUVERNANCE

Le ministère de la Culture et des Communications doit agir à titre de leader du développement culturel. Une autonomie et un pouvoir décisionnel accru dans tous les champs de compétence, notamment la gestion des programmes, devraient prévaloir pour chaque direction régionale.

Il devrait également s'assurer de la cohésion des mandats entre les organismes culturels régionaux et favoriser la concertation entre ceux-ci. Leur mission étant interreliée, les intervenants doivent collaborer sur les dossiers communs ou complémentaires. À titre d'exemple, le Conseil de la culture de la Gaspésie qui œuvre auprès des artistes professionnels devrait travailler en collaboration avec l'Unité régionale loisirs et sports de la Gaspésie afin de faciliter le recrutement d'artistes professionnels pour diversifier l'offre d'activités culturelles dans le milieu.

De même, nous invitons le gouvernement du Québec à réviser à la hausse le financement accordé à l'Unité régionale de loisir et de sports de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Rappelons que le budget de l'organisme stagne depuis 2003. Dans ces conditions, l'organisme ne peut faire évoluer le volet du développement du loisir culturel.

RECOMMANDATION 8

MAINTENIR LE RÔLE DE LEADERSHIP DU MINISTÈRE EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

RECOMMANDATION 9

ASSURER LA CONCERTATION ENTRE LES ORGANISMES
CULTURELS RÉGIONAUX.

LE FINANCEMENT

Nous l'avons déjà souligné dans ce document, la municipalité reste le palier gouvernemental le plus près du citoyen. D'où l'importance de lui donner les outils dont elle a besoin pour assurer le développement culturel de son milieu. « Les municipalités locales constituent la structure de regroupement la plus proche de la population et la plus apte à déterminer ses besoins et à y répondre; à ce titre, elles sont désignées comme la première instance responsable de la planification et du développement culturel. »³

À ce titre, les ententes de développement culturel s'avèrent être des outils efficaces. Si les ententes donnent accès à du financement supplémentaire, l'autre bénéficiaire tient à la réflexion que la municipalité doit entreprendre au niveau de son développement culturel à l'étape de préparation du plan d'action. Ce processus l'amène à analyser les besoins du milieu et à identifier les orientations qu'elles souhaitent prioriser.

Cependant, l'aspect structurant de ces ententes pourrait être menacé à court terme suite à la modification de certains aspects du cadre de référence des ententes, soit leur durée et l'imposition d'orientations budgétaires par le ministère. En effet, la durée des ententes est passée de trois ans à un an. Une situation qui devrait se répéter pour 2017. La mise en place rapide de certaines actions, réalisées dans l'urgence et parfois sans l'apport de tous les partenaires nécessaires, a un impact négatif sur leur pérennité. Sans compter qu'un certain nombre ne peuvent tout simplement pas être réalisés à l'intérieur d'une année pour des raisons de concertation et de ressources humaines.

Un autre aspect inquiétant concernant les ententes est certainement l'imposition de certaines orientations par le ministère et l'investissement dans des initiatives financées par d'autres programmes de financement du ministère. Nous faisons ici référence aux actions en lien avec le patrimoine et le plan du livre. Cette façon de faire est tout à fait contraire aux principes du cadre de référence de l'entente de développement culturel. L'objectif étant de s'adapter et de répondre à la réalité culturelle du milieu, l'ajout de ces crédits spécifiques oblige les municipalités à réaliser des actions beaucoup moins pertinentes pour leur communauté. Si le ministère souhaite que les ententes de développement culturel

³ Site Internet du MCC – Entente de développement culturel

demeurent des outils de développement culturel efficaces, il doit cesser d'imposer ces investissements aux municipalités. À cet effet, pour l'entente 2016-2017, la Ville de Gaspé se verrait imposer un investissement de 15 000\$ en action liée au patrimoine, sur un financement maximal de 50 000\$. Il s'agit de montant très significatif qui aura un impact réel sur la pertinence du plan d'action.

Quant à la diversification des sources de revenus, dans un petit milieu tel que Gaspé où l'entreprise privée participe déjà activement au financement social et communautaire, nous ne pouvons envisager de le solliciter davantage. Si la philanthropie est une avenue intéressante, elle ne peut non plus à elle seule combler les besoins du milieu. D'ailleurs, nous invitons le ministère à poursuivre ses efforts de sensibilisation auprès des intervenants culturels afin de les familiariser avec ce mode de financement.

RECOMMANDATION 10

RÉTABLIR À 3 ANS LA DURÉE DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

RECOMMANDATION 11

LAISSER LE POUVOIR DÉCISIONNEL AUX MUNICIPALITÉS QUANT AUX CHOIX DES ACTIONS À PRIORISER DANS LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

RÔLES DES MUNICIPALITÉS

La Ville de Gaspé œuvre à plusieurs niveaux dans le cadre de son mandat culturel : offre d'activités, support aux intervenants, bailleur de fonds, gestionnaire d'équipement, etc. Au sein de la municipalité, la culture s'intègre au développement communautaire et social, aux événements, au tourisme et même au sport.

Les maillages entre les différents champs d'action de la municipalité se font de manière naturelle. Sa proximité avec les citoyens et les intervenants culturels en font un partenaire incontournable de la mise en œuvre de la Politique culturelle du Québec. Cependant, la municipalité est à la limite de ses capacités tant au niveau des ressources humaines que financières. « Historiquement, le budget du ministère de la Culture et des Communications représente environ 1 % des dépenses de programmes du gouvernement du Québec. »

Pour la Ville de Gaspé, le taux s'établit à près de 3% annuellement. Dans les dernières années, le gouvernement du Québec a augmenté de façon significative les responsabilités des municipalités sans leur fournir les ressources nécessaires pour les assumer. La révision du modèle de partage des responsabilités entre le gouvernement et les villes ne peut se réaliser sans un support accru de l'État.

RECOMMANDATION 12:

RECONNAÎTRE LE RÔLE FONDAMENTAL DES MUNICIPALITÉS
EN MATIÈRE DE CULTURE.

RECOMMANDATION 13:

METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE
TRAVAIL SUR L'AVENIR DU RÉSEAU MUSÉAL.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

PLACER LE CITOYEN AU CŒUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC.

RECOMMANDATION 2

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA CULTURE.

RECOMMANDATION 3

RECONNAÎTRE, VALORISER ET SUPPORTER LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE LOISIRS CULTURELS.

RECOMMANDATION 4

SUPPORTER LES MUNICIPALITÉS DANS L'ÉVOLUTION DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES.

RECOMMANDATION 5

ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS DANS LE RÔLE QUI LEUR EST DÉVOLU PAR LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL.

RECOMMANDATION 6

PRIORISER LES CRÉATEURS DANS LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE ET POURSUIVRE LE TRAVAIL DE PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES.

RECOMMANDATION 7

CONSOLIDER LES LIENS ENTRE LE MILIEU CULTUREL ET LE MILIEU SCOLAIRE EN OFFRANT LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À CE MAILLAGE.

RECOMMANDATION 8

MAINTENIR LE RÔLE DE LEADERSHIP DU MINISTÈRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

RECOMMANDATION 9

ASSURER LA CONCERTATION ENTRE LES ORGANISMES CULTURELS RÉGIONAUX.

RECOMMANDATION 10

RÉTABLIR À 3 ANS LA DURÉE DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

RECOMMANDATION 11

LAISSER LE POUVOIR DÉCISIONNEL AUX MUNICIPALITÉS QUANT AUX CHOIX DES ACTIONS À PRIORISER DANS LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

RECOMMANDATION 12:

RECONNAÎTRE LE RÔLE FONDAMENTAL DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE.

RECOMMANDATION 13:

METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DU RÉSEAU MUSÉAL.